

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 3798

présenté par

M. Peytavie, M. Fournier, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Taché, Mme Taillé-Pollian et  
M. Thierry

-----

**ARTICLE LIMINAIRE**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article liminaire établit les soldes structurels et le solde effectif de l'ensemble des administrations publiques. L'ensemble de ces prévisions correspondent à celles qui figurent dans la loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour les années 2023 à 2027. Ce texte prévoyait, dans ses articles 17 à 20, de cantonner les dépenses des ROBSS et du Fonds de Solidarité Vieillesse à 21,8% du PIB de 2023, jusqu'à 2025. Ce texte a été repoussé et cette LFSS fait ainsi référence à des données ainsi qu'à une logique d'austérité non approuvée par la représentation nationale.

Le groupe Écologiste étant favorable à une dynamique d'investissement dans le système de protection sociale et opposé à une logique d'austérité, le présent amendement a vocation à supprimer cet article.